

2024 DSOL 47 DAC : Subventions (20 000 euros) et convention avec l'association « AD'REV » pour son action dans le cadre du Mois Parisien du Handicap 2024

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Le Mois Parisien du Handicap offre chaque année un mois de visibilité, d'échange et de partage aux personnes en situation de handicap, ainsi qu'aux associations et autres acteurs mobilisés. Se rencontrer, échanger, se connaître, autant de leviers qui permettent de combattre les préjugés et d'accepter l'autre dans son altérité et sa différence. Au-delà du travail quotidien accompli dans les arrondissements parisiens, par les mairies, les associations, les établissements médico-sociaux, culturels ou scolaires et bien d'autres acteurs locaux, des temps forts permettent dans l'année d'affirmer cet objectif.

La 15^e édition du Mois Parisien du Handicap se tiendra durant tout le mois de juin 2024. Cette nouvelle édition proposera de mettre en valeur les actions artistiques, culturelles, de loisirs, ou de sensibilisation, organisées par les partenaires, au travers de nombreux événements participatifs et accessibles. Le sport, à moins d'un mois des Jeux Olympiques et Paralympiques, sera tout particulièrement mis à l'honneur, pour faire découvrir différents handisports et sports adaptés.

Le présent projet de délibération propose d'attribuer une subvention à l'un des événements phares du Mois Parisien du Handicap, porté par l'association AD'REV. Les financements des autres actions associatives organisées dans le cadre de l'événement feront l'objet d'un projet de délibération ultérieur.

L'association **AD'REV**, a pour objet de créer et diffuser des projets artistiques, notamment chorégraphiques, et des événements culturels. La compagnie de l'association intitulée « La Halte-garderie », est une compagnie de danse dirigée par Johan Amselem. A travers ses créations avec professionnels et amateurs, ses projets participatifs intergénérationnels, ses actions artistiques dans des établissements médico-sociaux ou scolaires, la compagnie cherche à valoriser les singularités et à créer du lien.

Depuis 2019, « le bal arrangé », porté par l'association AD'REV, et sa Compagnie La Halte-Garderie, est l'un des événements phares du Mois Parisien du Handicap. Ce dispositif de bal participatif utilise des procédés de création avec des amateurs afin de proposer un événement inclusif, ouvert à toutes et tous. La compagnie propose à des danseurs professionnels et à des amateurs de se rencontrer le temps d'une expérience chorégraphique. Pour cela, elle met en place des ateliers préparatoires avec ses partenaires (structures médico-sociales, culturelles...) pour proposer une initiation à la danse contemporaine et préparer les participants à devenir les complices de ces aventures chorégraphiques.

Le bal inclusif vise à donner une place centrale aux personnes en situation de handicap, à favoriser les rencontres et les échanges entre des personnes aux quotidiens éloignés, et à provoquer une inclusion inversée dans le sens où les personnes en situation de handicap mènent la danse et incluent à leur bal le public non initié. En 2023, le Bal arrangé a réussi à rassembler 222 « complices », danseurs amateurs, dont 153 étaient en situation de handicap.

Pour sa 5e édition, le bal aura lieu le samedi 6 juillet 2024 au Bassin de la Villette (19e). Il clôturera le Mois Parisien du Handicap, inaugurera les festivités JOP de la Ville de Paris et s'inscrira à nouveau dans l'Olympiade Culturelle.

D'avril à juin 2024, 68 ateliers préparatoires vont être organisés :

- 44 ateliers dans 17 structures médico-sociales accueillant des personnes en situation de handicap à Paris (10e, 12e, 14e, 15e, 17e, 18e, 19e, 20e) et à Aubervilliers,
- 6 ateliers dans trois mairies d'arrondissements (Paris Centre, 19e et 20e),
- 1 atelier dans une bibliothèque municipale : Bibliothèque Jacqueline de Romilly (18e),
- 1 atelier dans une structure culturelle : le 104 (19e),
- 16 ateliers dans 4 centres sportifs : Centre sportif Elisabeth Pop 14 (14e), Jules Ladoumègue (19e), Alexandre Lippmann (17e), CAP Sport Art Aventure Amitié (15e).

Trois chorégraphes (danse contemporaine, hip-hop, tango) et deux assistants danseurs en situation de handicap dirigeront en binômes les 68 ateliers préparatoires, utilisant une pédagogie éprouvée et adaptée par leurs expériences participatives et inclusives. Ces ateliers initieront plus de 600 personnes (en situation ou non de handicap) aux différentes formes de danse (danse contemporaine improvisée, danses inspirées des gestes sportifs, hip hop et tango) qui composeront le Bal Arrangé. Parmi toutes ces personnes initiées appelées « les complices », environ 200 accompagneront, le jour du bal les 5 danseurs professionnels de la compagnie pour entraîner le public à la danse, accompagnés par une DJ et l'Orchestre de Chambre de Paris.

Compte tenu de l'intérêt du projet présenté, qui participe activement à la dynamique du Mois Parisien du Handicap, je vous propose de signer une convention avec l'association AD'REV pour l'attribution de subventions pour un montant total de 20 000 euros, soit 10 000 euros au titre du handicap et 10 000 euros au titre de la culture. Ce projet est également soutenu dans le cadre de l'Olympiade Culturelle.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir délibérer.

La Maire de Paris